

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2025 / 052**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @ACTES : Domaine et Patrimoine / Programmes locaux de l'habitat

DOMAINE ET PATRIMOINE

EXTENSION DU PERIMETRE DU PERMIS DE LOUER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement ses articles L.635-1 à L.635-11 ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite « ALUR », et plus particulièrement ses articles 93, 92 et 93 instituant « l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, « l'autorisation préalable de mise en location » et la « déclaration de mise en location » ;
- Vu le décret d'application n°2016-1790 du 19 décembre 2016 définissant les modalités réglementaires d'application de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location ;
- Vu l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location du logement ;
- Vu la délibération n°19/006 en date du 30 janvier 2019 instaurant le permis de louer sur la commune de Tonnerre ;
- Considérant que dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la ville de Tonnerre souhaite renforcer ses moyens d'action préventive, exercer un contrôle des logements privés en amont de leur prise à bail et agir ainsi à l'encontre des bailleurs indécents et peu scrupuleux proposant à la location des logements indignes ;
- Considérant que plusieurs logements dégradés, appartenant à des propriétaires bailleurs ont été constatés à proximité du périmètre actuel du permis de louer ;
- Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et dangereux ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'approuver l'extension du dispositif « permis de louer », à savoir le régime « d'autorisation préalable de mise en location », à l'ensemble du territoire communal ;
- D'indiquer que ce nouveau périmètre sera applicable dans un délai minimum de 6 mois à compter de la publication de la présente délibération.
- De préciser que l'extension de la zone géographique du dispositif fera l'objet d'une publicité par voie de presse, de courriers et sur le site Internet de la ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'extension du périmètre du permis de louer.

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

